

SARL LA BAGUETTE DE PARIS

2 Rue Basfroï

75011 PARIS

AVIS D'ECHEANCE

Indemnités d'occupation

Paris, le 27/10/2025

Période NOVEMBRE 2025

Pour le bien : MASO02-001 situé à :

7 Rue Basfroï

75011 PARIS

Terme : Avance

Cet avis est une demande de paiement

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer

LIBELLES	DEBIT
Loyer	160,00 €
Provisions pour charges	10,00 €
Loyer pour octobre 2025	160,00 €
Charges pour octobre 2025	10,00 €

ECHEANCE EXIGIBLE AU 5 NOVEMBRE 2025

340,00 €

COUPON A RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT

REF : MASO02-001

PERIODE : NOVEMBRE 2025

MONTANT A PAYER : 340,00 €

DATE D'EXIGIBILITE : LE 5 DU MOIS

Paiement après le 5 du mois :

Rappel par lettre simple : 9,00 €

Rappel par recommandé AR : 30,00 €

IBAN : FR76 1010 7001 7400 7190 2278 458 BIC : BREDFRPPXXX

4, Avenue du Bel Air
75 012 Paris

CARTE PROFESSIONNELLE CPI 7501 2016 000 014 142

WWW.AVICA-IMMOBILIER.COM

Service Gestion

Tél : 01 43 40 17 67

gestion@avica-immobilier.com

SARL LA BAGUETTE DE PARIS

2 Rue Basfroi

75011 PARIS

QUITTANCE POUR LA PERIODE DE OCTOBRE 2025

Paris, le 27/10/2025

Pour le bien : MASO02-001 situé à :

7 Rue Basfroi

75011 PARIS

LIBELLES	CREDIT
TOTAL QUITTANCE	
	0,00 €

La présente quittance est éditée sous réserve d'encaissement

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tout supplément pouvant être dû en vertu des lois et conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toute poursuite qui aurait pu être engagée et de toute décision de justice qui aurait pu être obtenue.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versés sur le présent terme même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement de termes antérieurs.